



## Groupe de Travail PICS –Visio 28 mai 2024 / Compte-rendu des échanges

Votre interlocuteur

**Manon Perreal**  
Métropole de Lyon  
04 28 67 58 54  
mperreal@grandlyon.com

### Personnes présentes

**DDT 69** : Alban Nallet

**SYRIBT** (Syndicat des rivières Brévenne Turdine) : Marion Ribon

**IRMa** : Guilhem Dupuis

**Métropole de Lyon** : Manon Perreal, Floriane Pesquerel, Chargée de mission gestion de crise

### Animation (AMO)

Atelier Minga : Lucie Van Der Meulen

ta.conseils : Thomas Adeline, Colette Souille (stagiaire)

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

### Rappel des objectifs du Groupe de Travail (GT)

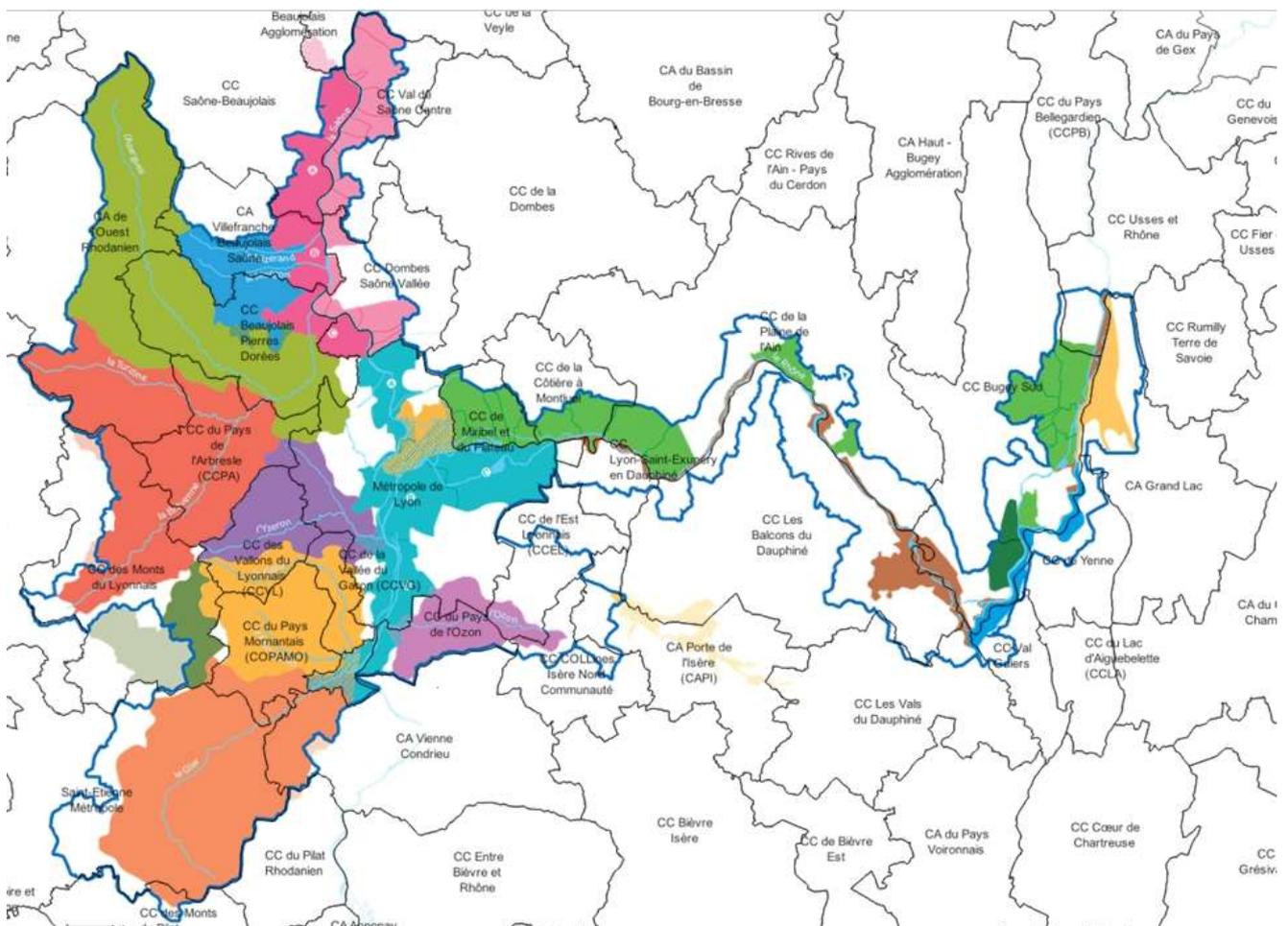
- ▶ Échanges introductifs : retours sur le GT du 05/04 et partage des constats
- ▶ Révision des éléments du KIT EPCI : message aux Gémapiens non EPCI, Message aux EPCI, Questionnaire aux EPCI
- ▶ Prochaines étapes du travail et prochaines rencontres



## 1. Échanges introductifs: où en est-on ?

Les derniers échanges nous ont menés aux constats suivants :

- **Une approche par les EPCI** à Leviers des PCS et responsable des PICS rendus obligatoire
- **Une approche non aléa centrée** – Les PCS et PICS traitent de nombreuses autres crises que l'inondation
- **La place de l'inondation dans les crises à gérer** – Les PPR apportent une information technique d'entrée
- **Le rôle des structures de bassin versant** – Les GEMAPIens "non EPCI" peuvent éclairer le volet inondation des PCS et PICS
- **Faire un nouveau guide ?** Plutôt un chemin, un parcours d'accompagnement par les syndicats de bassin
- **Sur le territoire de l'Aire Lyonnaise:** Utiliser l'expérience des Métropoles (Lyon, Saint-Etienne) pour permettre aux "petits territoires" d'avancer
- **S'inspirer des pratiques hors Aire Lyonnaise** pour convaincre les EPCI et communes à s'engager, en commençant par exemple par un exercice "diagnostique"
- **Que peut faire la communauté de la Stratégie Inondation de l'Aire Lyonnaise ?** Mener une campagne d'état des lieux des démarches PCS/PICS sur le territoire





## 2. Révision des éléments du KIT EPCI

### a) Le message aux Gemapiens non EPCI

Le thème des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) pour les petits territoires de la Stratégie Inondation a été retenu pour la période 2024/2025.

Un groupe de travail « PICS » s'est réuni le 05 avril 2024 à Lyon et identifié des leviers à disposition des Syndicats/EPAGE/EPTB pour appuyer les EPCI dans l'élaboration de leurs démarches intercommunales. C'est pourquoi vous est proposé aujourd'hui un « kit d'appui aux PiCS pour l'inondation » à destination des EPCI de votre territoire.

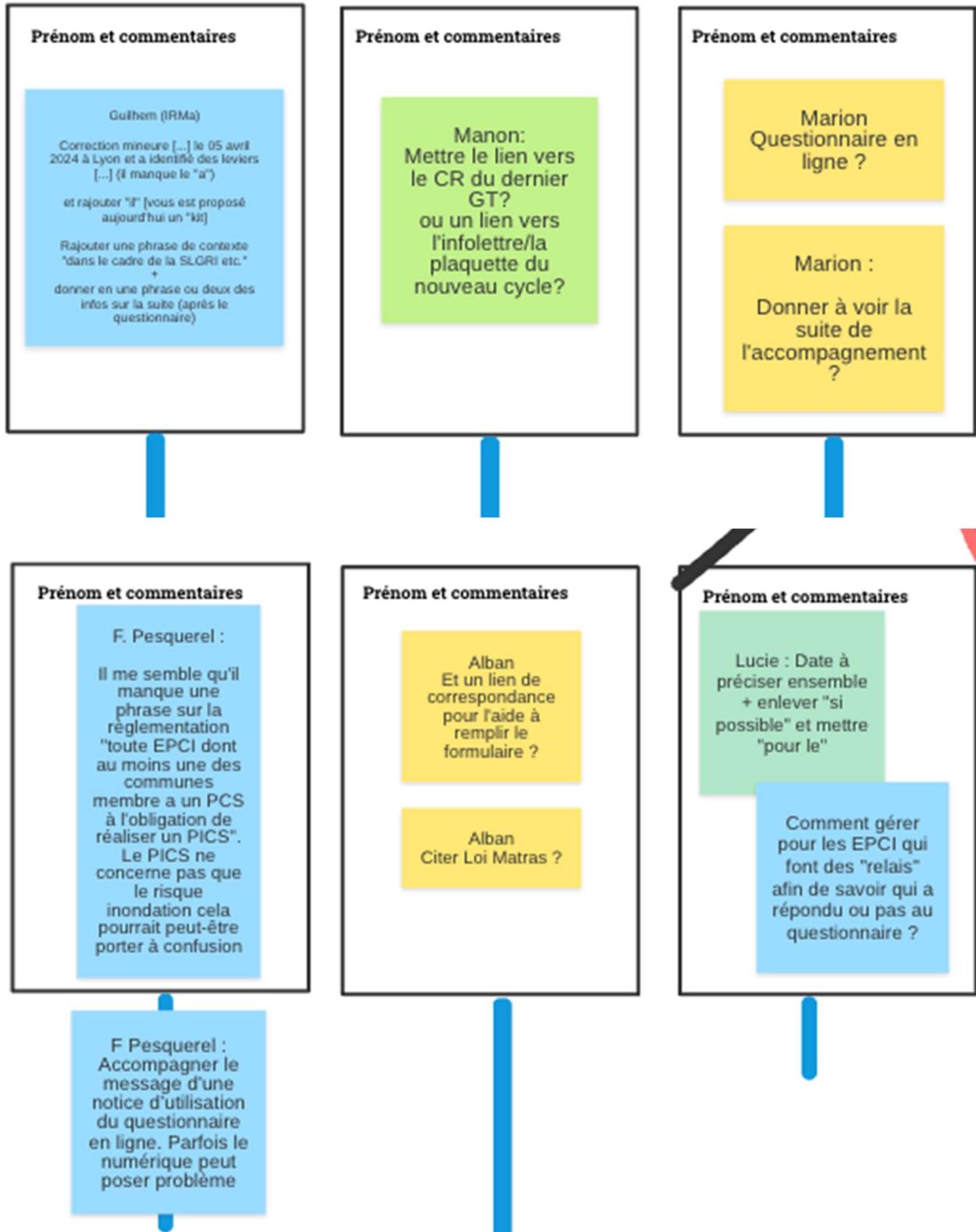
La démarche proposée consiste à adresser aux personnes ressources de vos EPCI (élu référent, agent en charge des risques, de la résilience du territoire) afin de dresser un état d'avancement des démarches PiCS et d'identifier les leviers d'amélioration pour lesquels le Syndicats/EPAGE/EPTB peut accompagner l'intercommunalité.

La procédure à suivre, à adapter à votre contexte, est donc la suivante :

- Identifier les EPCI concernés (a priori tous les EPCI ont au moins 1 commune dotée d'un PPR inondation)
- Identifier pour chaque EPCI au moins : 1 élu référent + 1 agent compétent (risques, résilience)
- Envoyer le message ci-dessous, en proposant une date limite de retour, si possible avant le XX/XX/2024
- Relancer à J+8 si aucun retour reçu

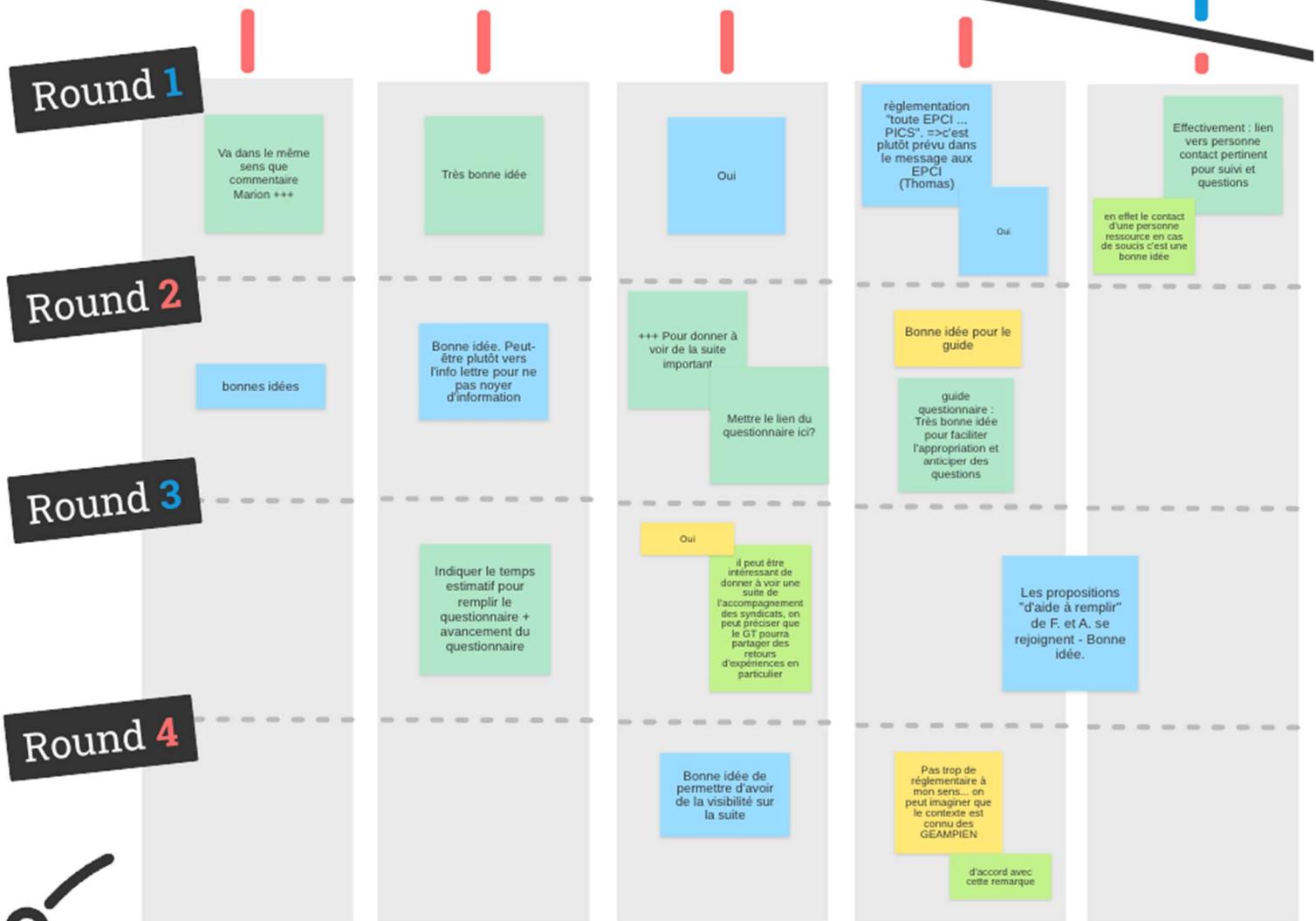
Nous vous donnerons bien sûr accès aux réponses reçues du questionnaire en ligne.  
Cordialement.

## Les modifications proposées





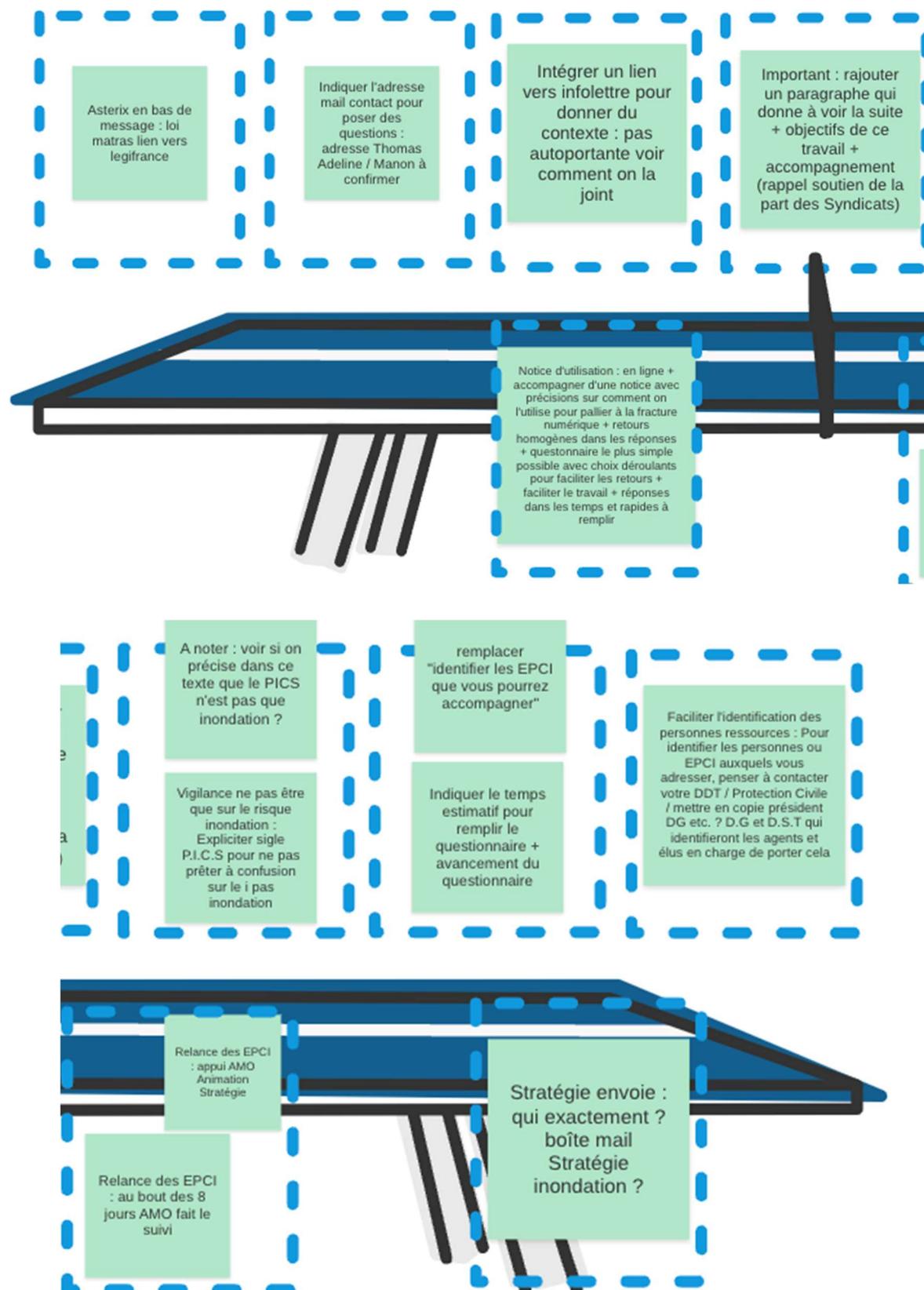
Commentaires croisés



Ici les commentaires croisés sont rappelés pour mémoire, avant une sélection à la prochaine étape "ce que l'on retient".



### Ce que l'on retient





## b) Le message aux EPCI

Pour la solidarité et l'entraide intercommunale face aux différents risques naturels, sanitaires ou technologiques, les EPCI ont un rôle à jouer.

Maintenir les services publics, protéger la population et réduire les délais de retour à la normale après un évènement font partie de la gestion de crise liée aux risques territoriaux.

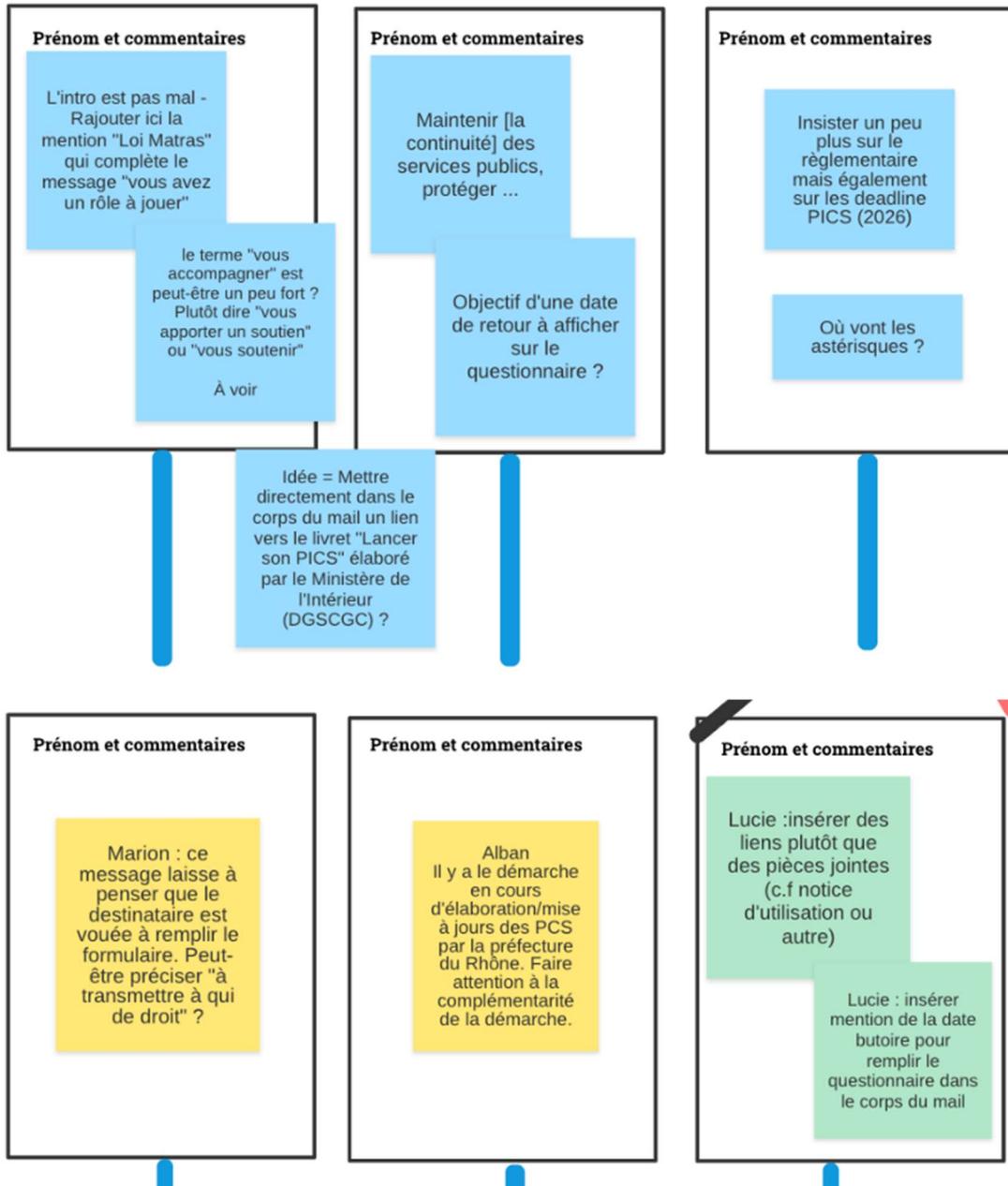
Sur votre territoire, une ou plusieurs communes sont exposées au risque d'inondation et sont dotées d'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI). Pour ces communes, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit alors comporter un volet inondation et votre EPCI doit élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS) adapté\*. Notre Syndicat de bassin/EPAGE/EPTB, en tant qu'organisme compétent pour la prévention des inondations, propose de vous accompagner dans vos démarches PCS/PICS sur les volets liés au risque inondation\*\*.

Aussi nous vous invitons à répondre au court questionnaire ci-joint [[LIEN VERS QUESTIONNAIRE EN LIGNE](#)], destiné à établir l'état d'avancement des démarches PCS/PICS de l'ensemble des EPCI à l'échelle du bassin versant de [NOM BASSIN].

Afin d'harmoniser les démarches entre bassins, ce questionnaire est diffusé à l'ensemble des EPCI concernés sur le territoire de la Stratégie Inondation des Bassins Versants de l'Aire Lyonnaise. Cette stratégie a été initiée en 2017 et se poursuit selon un nouveau cycle 2022-2027, sous le pilotage de Lyon Métropole et de la DDT du Rhône [[LIEN VERS INFORMATION SUR LA STRATEGIE](#)]

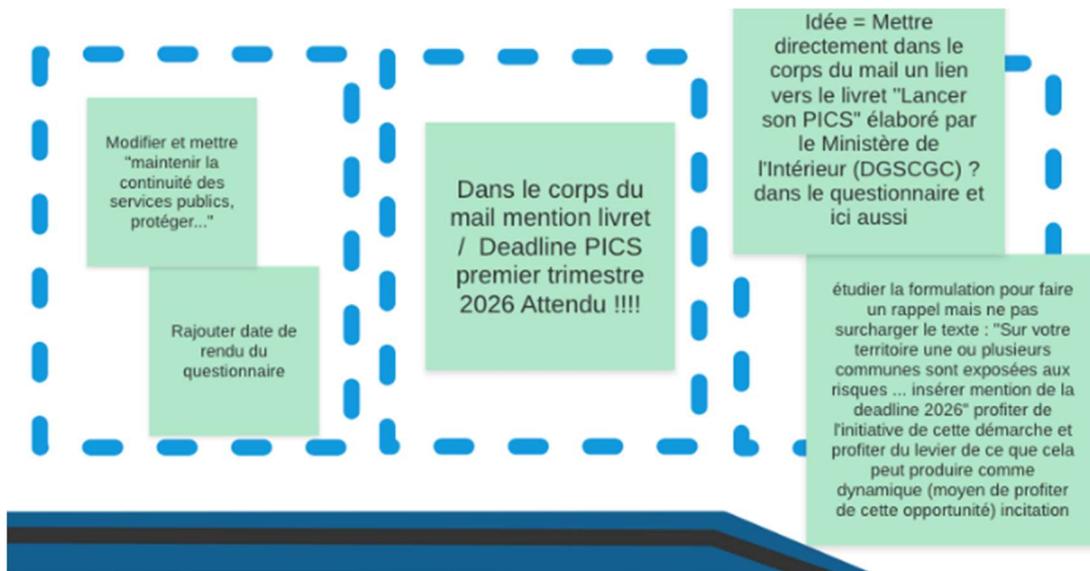
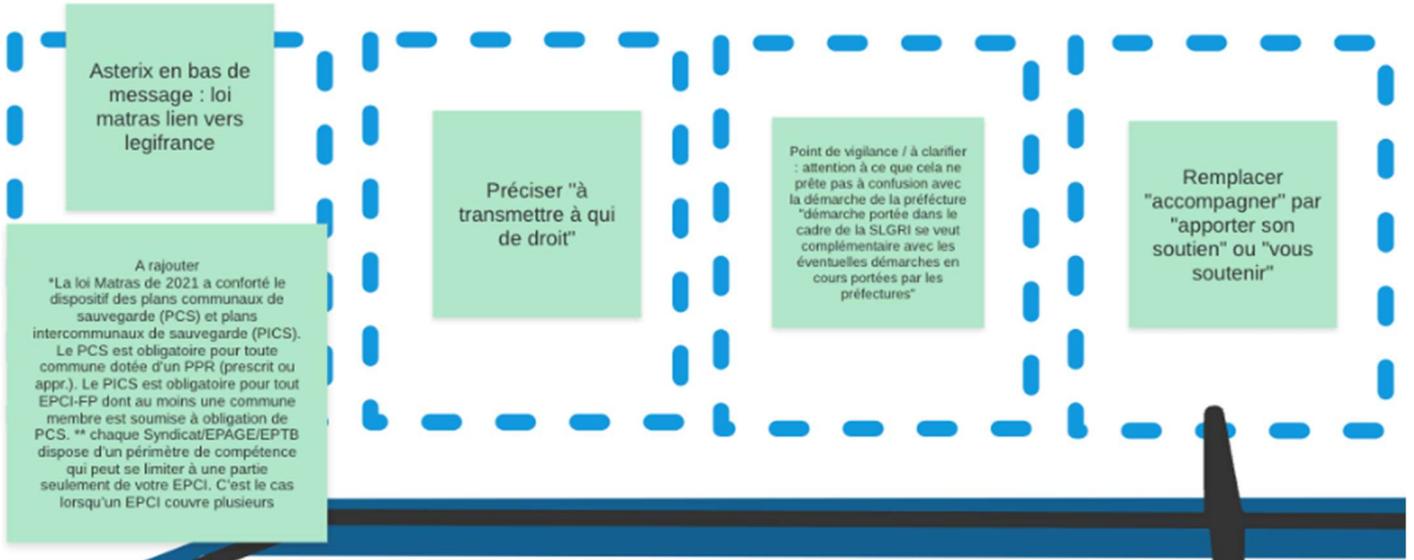
[FORMULE DE POLITESSE]

## Les modifications proposées





### Ce qu'on retient





## c) Le questionnaire aux EPCI

**Nom EPCI**  
**Mail contact**

### Retours d'expériences

- 1) Avez-vous déjà connu une situation de crise sur votre territoire ? quand, quel type ? quels enjeux ont été touchés ou sont particulièrement vulnérables ?  
Si oui :
  - 2) Quelles leçons positives en avez-vous tirées ? Que pourriez-vous transmettre aux autres EPCI de l'Aire Lyonnaise ? avez-vous été en relation avec la Préfecture en temps de crise ? si oui, quelle relation ?
  - 3) Quels sont les points bloquants ? qu'est-ce qui empêche d'avancer ? expliquer  
Si non : question suivante

### Connaissance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- 1) Connaissez-vous l'outil Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?  
si oui : question suivante  
si non : expliquer ce qu'est un PCS, renvoyer un hyperlien et demander si quelqu'un dans l'EPCI qui connaît le dispositif PCS

### Les PCS sur votre territoire

- 1) Savez-vous si des PCS existent sur les communes de votre EPCI ?  
si oui :
- 2) Disposez-vous d'une liste de ces communes ? Ces PCS traitent-ils du risque inondation ?  
si oui :
- 3) A votre connaissance, ces PCS ont-ils fait l'objet de tests, d'exercices sur table ou sur site, de déclenchement en situation réelle ? votre EPCI a-t-il participé à ces exercices ?
- 4) Selon vous, ces PCS sont-ils à jour et opérationnels pour être pleinement efficaces le jour d'un évènement déclencheur ? préciser les points forts et les améliorations attendues
- 5) Votre EPCI a-t-il aidé des communes à élaborer leur PCS ? comment ?
- 6) Votre EPCI a-t-il déjà mené des actions de coordination entre PCS de plusieurs communes ? lesquelles ? de quels moyens (humains, documentaire, méthodologique) disposez-vous ?
- 7) Ces actions s'inscrivent-elles dans une démarche PiCS ? expliquer (stade de la démarche PiCS pour la coordination des PCS)  
si non : inviter à se rapprocher des services de la préfecture (Protection Civile) qui peuvent fournir une liste des communes concernées par les PCS

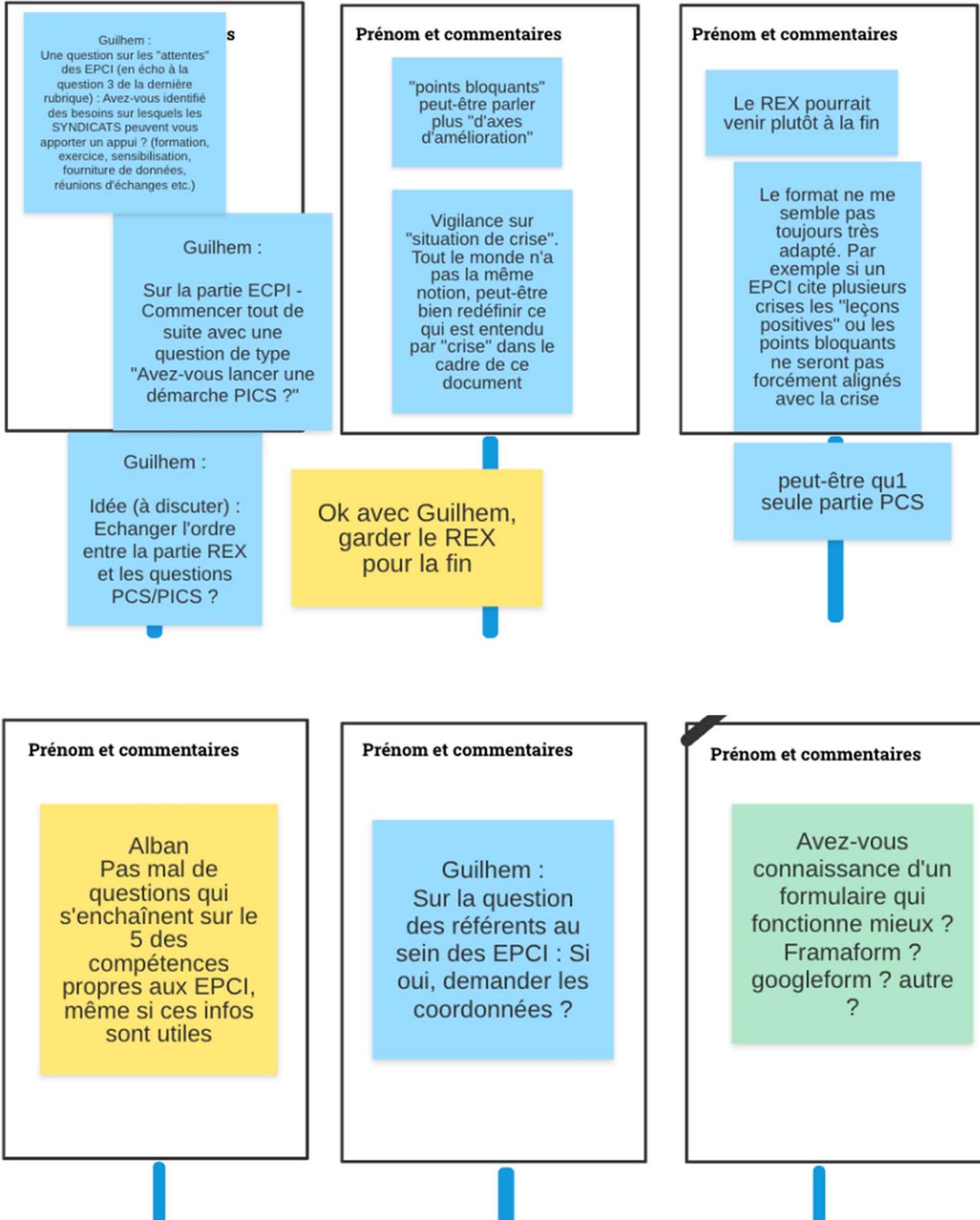
### Les compétences propres de l'EPCI face au risque inondation

- 1) Votre EPCI a-t-il des compétences ou missions qui pourraient être vulnérables au risque inondation ?  
si oui : Lesquelles ?
- 2) Avez-vous prévu des mesures particulières de sauvegarde/continuité de ces compétences en cas d'évènement ? plan de gestion de crise ?  
si oui : ces mesures s'inscrivent-elles dans une démarche PiCS ? expliquer (stade de la démarche PiCS pour les compétences propres de l'EPCI) plus précisément :
- 3) Recevez-vous des messages de vigilance inondation ? comment ?
- 4) Comment est traité le message inondation dans votre EPCI ?
- 5) De quels moyens disposez-vous : élu/délégué aux questions de sécurité civile ou de risques majeurs ? qui ? agent référent ? qui ? astreinte des agents ? combien ?
- 6) Avez-vous mené ou participé à des exercices de gestion de crise pour vos compétences propres ?  
si ne sait pas : avez-vous prévu une revue de vos services et équipements potentiellement vulnérables au risque inondation ?  
si non : question suivante (en ignorant l'aspect « compétences propres de l'EPCI »)

### Le rôle d'un syndicat ou d'un établissement de bassin versant auprès des EPCI

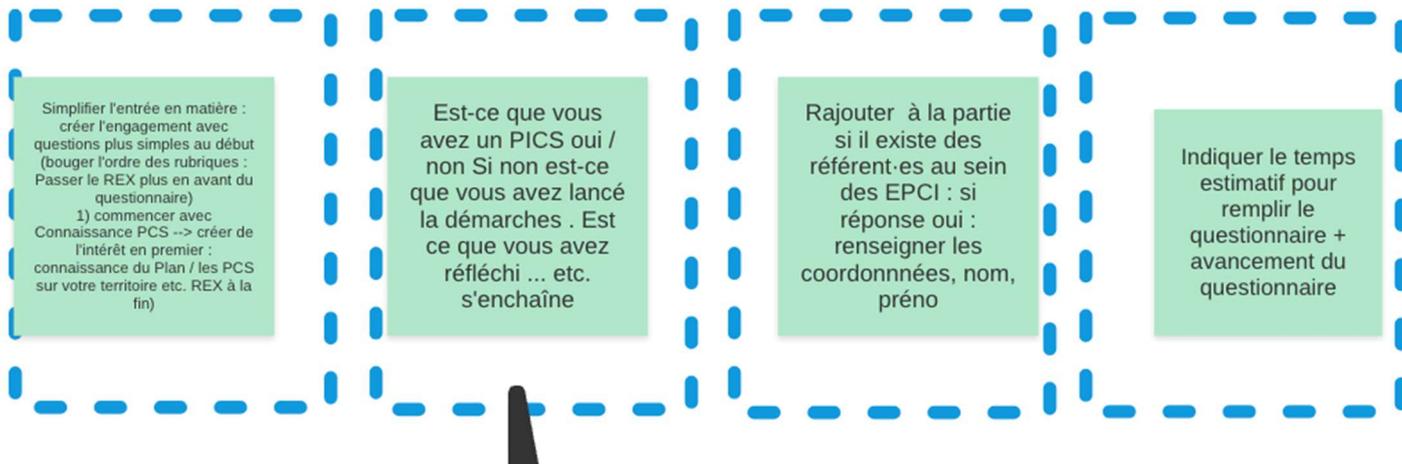
- 1) S'agissant du risque inondation : Quelles aides extérieures avez-vous déjà sollicitées ? auprès de qui ?
- 2) Selon vous, les syndicats de bassin versant ou les EPTB et EPAGE peuvent-ils vous assister dans l'élaboration d'une démarche de PiCS
- 3) Pour la coordination des PCS entre communes ? comment ? quels besoins avez-vous identifié pour mener à bien la démarche (formation, exercices, guides, ...)
- 4) Pour la continuité des services à la population dont votre EPCI a la compétence ? comment ? quels besoins avez-vous identifié pour mener à bien la démarche (formation, exercices, guides, ...)
- 5) Connaissez-vous les interlocuteurs qui pourraient vous renseigner au sein des structures de bassin versant compétentes en matière de risque inondation ?  
Si oui : nommer  
Si non : nous allons vous répondre et vous transmettre les coordonnées de vos interlocuteurs

*Les modifications proposées*





## Ce que l'on retient





## d) Déroulé de la campagne auprès des EPCI et prochaines étapes du travail

À FAIRE	QUI ?	QUAND ?	COMMENTAIRES
Envoyer les documents du "KIT EPCI" prêt à la diffusion	AMO Animation	Semaine du 03/06/24	
Envoi aux EPCI	Gémapiens non EPCI	Semaine du 10/06/24	3 semaines de délai pour répondre
Suivi des réponses via le fichier et relance aux Gémapiens	AMO Animation	Entre le 10/06 et le 01/07	
Relance des EPCI	Gémapiens non EPCI	Entre le 10/06 et le 01/07	
Cloture des Questionnaires	AMO Animation / Gémapiens	Semaine du 01/07/24	
Analyse des résultats	AMO Animation	Entre le 01/07 et le 14/07/24	
RésO	Organisation : AMO + MDL +DDT Participation : tous les membres de la SLGRI	24 juin 2024	Lieu : Lyon - Bureaux de la Métropole de Lyon
G.T PICS Distanciel	Membres du G.T PICS	Sem. du 15/07 ? Sem. du 05/08 ? Sem. du 02/09 ?	Objectifs : Partage des résultats et préparation Comité
Comité	Organisation : AMO + MDL +DDT Participation : tous les membres de la SLGRI + COPIL	13 septembre 2024	Lieu : Métropole de Lyon - Lieu exact en cours de définition

### 3. Prochaines rencontres

**RésO** : 24 juin 2024 de 09h30 à 12h30 à Lyon

**Groupes de travail PICS** : 03 septembre après-midi en distanciel

**Comité** : 13 septembre de 09h30 à 12h30 à Lyon